

DISPOSITIF HELP

Un accompagnement destiné aux travailleurs indépendants en difficulté

Help ! constitue depuis 2022 une offre **gratuite** de service de prise en charge coordonnée, accélérée et adaptée pour les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprise (commerçants, artisans, micro-entrepreneurs, professions libérales) qui rencontrent des difficultés de paiement liées à des problèmes financiers, familiaux ou médicaux.

Ce dispositif repose sur une mobilisation collective de la Sécurité sociale, l'Urssaf, la Caisse d'allocations familiales (Caf), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Ces différents organismes combinent leurs domaines d'action pour accompagner au mieux le travailleur indépendant. Cette aide apporte des solutions rapides et concrètes aux difficultés rencontrées.

Help ! vise donc à accompagner les travailleurs indépendants pour :

- le paiement des cotisations sociales (action sociale, délais de paiement, modulation des cotisations...) ;
- l'étude de leurs droits aux prestations sociales (allocations familiales, aides au logement...) ;
- l'accès aux soins et à la santé ;
- l'étude de leurs droits à la retraite et les démarches à faire.

Comment y avoir accès ?

Il suffit de répondre au questionnaire *Help !* disponible sur la [page Urssaf régionale](#).

Une fois le questionnaire transmis, l'organisme compétent reviendra vers le dirigeant.